

Communiqué de presse

Informations réglementées

le 20 septembre 2013

Presse

Katelijin Bohez

T +32 56 23 05 71

Investor Relations

Jérôme Lebecque

T +32 56 23 05 72

Bekaert lance une offre publique d'échange sur ses obligations venant à échéance le 16 avril 2014

Bekaert confirme aujourd'hui l'**approbation par la FSMA du prospectus**, déposé le 19 septembre 2013, relatif à son offre publique d'échange inconditionnelle en Belgique et au Luxembourg. Cette offre d'échange s'applique aux 150 000 obligations à taux fixe (Code ISIN: BE0002167337) arrivant à maturité le 16 avril 2014 et ayant un coupon brut de 6,75%, en échange de nouvelles obligations ayant une valeur nominale de 1 000 euros et un coupon brut de 4,75% par an avec un rapport d'échange d'une nouvelle obligation pour une obligation existante.

Le rendement actuariel net pour les personnes physiques résidant en Belgique (tenant compte du précompte mobilier de 25%) pour les nouvelles obligations s'élève à 3,085% (calculé en termes économiques sur la base d'un prix de référence du marché des obligations existantes de 102,963% au 18 septembre 2013 et dans l'hypothèse où les nouvelles obligations seront détenues de leur date d'émission jusqu'à leur date de maturité, date à laquelle elles seront remboursées à 100% de leur valeur nominale).

La période d'acceptation commencera le 23 septembre 2013 (9h00 CET) pour se clôturer le 7 octobre 2013 (16h00 CET). Les intérêts courus et non payés depuis le 16 avril 2013 sur les obligations existantes apportées à l'offre d'échange seront payés le 17 octobre 2013.

La version néerlandaise du prospectus a été approuvée conformément à la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et à la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés.

Nous recommandons aux investisseurs de consulter le prospectus et le mémoire en réponse du conseil d'administration de Bekaert se trouvant sur le site internet de Bekaert (www.bekaert.com) dans la rubrique « [Investisseurs](#) ». Les versions néerlandaise et anglaise du prospectus et du mémoire en réponse du conseil d'administration de Bekaert et un résumé en français du prospectus sont disponibles gratuitement aux guichets des agences de BNP Paribas Fortis, Fintro, ING et KBC Bank ou CBC Banque et sur les sites internet des Banques: www.bnpparibasfortis.be – www.ing.be et www.kbc.be/bekaert. Nous conseillons aux investisseurs de lire attentivement les documents mentionnés ci-dessus (et, en particulier, les parties intitulées « Facteurs de Risque » et « Restrictions à la Vente » dans le prospectus).

Des détails supplémentaires peuvent être consultées dans [le communiqué de presse du 19 septembre 2013](#).

Profil

Bekaert (www.bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation de fil d'acier et des revêtements. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale ayant son siège en Belgique et qui emploie 27 000 personnes de par le monde. Au service de ses clients dans 120 pays, Bekaert poursuit une croissance durable rentable dans toutes ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires global de € 4,4 milliards en 2012.

Avertissement

Bekaert fournit les informations reprises dans ce communiqué de presse à la date d'aujourd'hui, et n'assume aucune obligation d'actualiser les déclarations prospectives à la lumière d'informations nouvelles, d'événements futurs ou autrement. Bekaert rejette toute responsabilité pour toutes déclarations faites ou publiées par des tiers, et n'assume aucune obligation de corriger des données, informations, conclusions ou opinions inexacts publiées par des tiers au sujet du présent ou de tout autre communiqué de presse diffusé par Bekaert.

Risques principaux et restrictions

Les nouvelles obligations sont des instruments de dette. La participation à l'offre d'échange et l'investissement dans les nouvelles obligations comporte des risques. En souscrivant aux nouvelles obligations, les investisseurs prêtent de l'argent à NV Bekaert SA qui s'engage à payer des intérêts sur une base annuelle et à rembourser le montant en principal à la date d'échéance. Néanmoins, en cas de faillite ou de défaut de NV Bekaert SA, les investisseurs pourraient ne pas récupérer ce qui leur est dû et risquent de perdre tout ou partie de leur investissement. Les nouvelles obligations sont destinées aux investisseurs qui sont en mesure d'évaluer les taux d'intérêts à la lumière de leurs connaissances et de leur expérience financière. Toute décision de participer à l'offre d'échange et à l'investissement dans les nouvelles obligations doit être basée sur toute l'information contenue dans le prospectus, en ce compris la partie intitulée « Facteurs de Risque » à la page 25 et suivantes (et à laquelle il est fait référence à la page 11 du résumé) et plus généralement les facteurs de risque qui peuvent affecter la capacité de NV Bekaert SA à remplir ses obligations au titre des nouvelles obligations et les facteurs significatifs en vue d'apprécier les risques de marché associés aux nouvelles obligations. En particulier, il est fait référence aux facteurs de risque qui sont d'une haute importance au vu de la longue maturité des nouvelles obligations (1.20-Risque de liquidité, 2.9-Risque lié au taux d'intérêt, 2.10- Risque d'inflation et 2.13- Valeur de marché des nouvelles obligations).

Avant de prendre une décision de participer à l'offre d'échange, nous recommandons à chaque investisseur potentiel de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu notamment de ses connaissances et de son expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DANS AUCUN AUTRE ÉTAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

Ce communiqué et le prospectus ont été préparés en relation avec une offre publique d'échange d'obligations en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Cette offre publique ne s'adresse pas à toute personne qui n'est pas (a) située en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg ou (b) un « investisseur qualifié » au sens de la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen qui est autorisé à accepter cette offre d'échange dans cet Etat membre. La distribution de ce communiqué et de toute autre information concernant l'offre publique peut être interdite par la loi dans certaines juridictions. Toute personne lisant cet avertissement doit s'informer de telles interdictions et s'y conformer.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel au sens de l'article 33 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et de l'article 60 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens de la loi du 1^{er} avril 2007 ou au sens de la loi du 16 juin 2006.